

SYNTHESE DES PROJETS DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024
--

1 - FI - Modification du groupement de commandes Ville de Hem- CCAS de Hem, Lannoy, Toufflers et Forest Sur Marque

La sortie de la Ville de Forest sur Marque et l'entrée du CCAS de la Ville de Forest sur Marque au sein du groupement de commandes nécessitent une mise à jour du cadre juridique des groupements de commandes et de la convention.

2 - FI - Commémorations des 80 ans de la libération de Hem - Financement

La délibération vise en premier lieu à présenter le programme du week-end de commémoration des 80 ans de la libération de Hem qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2024, à l'occasion des journées du patrimoine. Il s'agit également d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat auprès du ministère de la Défense pour la tenue de ce week-end.

3 - RH - Participation au risque prévoyance.

Il sera obligatoire, pour les employeurs, de participer à la couverture des risques prévoyance à compter du 1er janvier 2025 et des risques santé à compter du 1er janvier 2026. Pour le risque prévoyance, la ville fait le choix du contrat collectif dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59. Le montant mensuel de la participation est fixé à 10€ par agent.

4 - RH - Modification du tableau des effectifs au 01-07-2024.

Ce tableau reprend les effectifs budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services à la date du 1er juillet 2024.

5 - RH - Mise à disposition de personnel auprès du SIVU des 3 Villes.

Considérant la pénurie de maîtres-nageurs, les mesures de sobriété énergétique et la défection d'une partie du public qui participait à l'activité « jardin aquatique » proposée au bassin de natation du parc,

Considérant que la piscine des 3 Villes organise également une activité « jardin aquatique »,

Un travail de mutualisation des activités et des moyens a ainsi été réalisé entre la ville et le SIVU des 3 Villes engendrant la suspension de l'organisation de cette activité au bassin de natation du parc.

A cet effet, il est proposé de mettre Madame Hélène Calafiore, éducateur territorial des activités physiques et sportives de la ville de HEM, à disposition du SIVU des 3 Villes, pour un renfort.

8 - CL - Subvention dans le cadre du jumelage - Ecole Notre Dame de Lourdes.

Cette délibération propose l'attribution d'une subvention à l'OGEC de l'Ecole Notre Dame de Lourdes pour un échange scolaire à Wiehl, avec un groupe de 32 élèves de CM1 du 17 au 19 juin 2024.

9 - AS - Rapport sur les actions de développement social urbain 2023

Pour chacune des thématiques développées sont repris les constats, les orientations et objectifs, puis les interventions, actions ou événements financés ou payés par la Ville qui se sont déroulés en 2023 en quartiers QPV.

11 - UR - Cession de la parcelle AW 484 au 89 rue de la Lionderie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AW 484, située au 89 Rue de la Lionderie, d'une contenance de 337 m². Pour donner suite à une demande de médecin généraliste et de kinésithérapeutes souhaitant mettre en place un pôle médical dans le quartier, la ville accepte de leur céder l'immeuble au prix de 240 000€ TTC.

12 - ENV - Mutualisation de la balayeuse - Ajustement de la convention avec Lys Lez Lannoy

Par délibération DEL/2023/ST/14, la ville a acté le principe de la mutualisation de la balayeuse avec les villes de Hem, Forest sur Marque, Leers, Lys lez Lannoy, Sailly lez Lannoy et Toufflers.

Une particularité est apparue dans la facturation du parc d'activité intercommunal concernant les villes de Leers, Lys Lez Lannoy et Toufflers, et il convient d'intégrer une facturation du forfait partagée pour ce parc intercommunal pour un montant de 100 €. Il s'agit donc de modifier la convention signée avec la ville de Lys Lez Lannoy.

14 - ENV - Zone à faibles émissions Mobilité ZFE-M - Bilan et poursuite de la procédure

Cette délibération complète celle votée par la Métropole Européenne de Lille (n° 22 C – 0078) qui se fixe pour objectif d'appliquer la ZFE, sur la totalité du périmètre de la métropole, aux véhicules arborant les vignettes Crit'air 4, 5 et Non Classés (sauf dérogations), de manière permanente (24h/24 et 7j/7), sur toutes les communes de la MEL, à compter du 1er janvier 2025. Une consultation citoyenne est en cours et jusqu'au 21 juillet 2024. La ville prend donc acte du projet qui répond à des enjeux de santé et de qualité de l'air, mais avec des réserves dues au fait que 1 116 véhicules correspondent à ces critères à Hem et que les moyens ne sont pas encore déployés par la MEL (bornes électriques, aires de covoiturage, tramway...).

15 - ENV - Zones d'Accélération des Energies Renouvelables - Lancement de la concertation

Cette délibération expose les critères de définition des ZAENr sur Hem, à mettre en place pour 2025, afin de répondre aux exigences du PCAET de la MEL. Il est ainsi proposé différents critères suivant le type d'énergie. Une consultation aura lieu sur le site Internet de la commune du 10 juillet 2024 au 10 septembre 2024.

19 UR - NPRU - Désaffectation et déclassement de la parcelle AZ 823 rue Jules Watteuw.

la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AZ 823 située rue Jules Watteuw, laquelle sera utilisée pour la construction de 7 maisons.

Ladite parcelle étant toujours propriété de la commune, doit faire l'objet d'un déclassement pour autoriser les cessions à venir correspondant aux futures constructions.

Il convient donc de constater la désaffectation des biens immobiliers à un service public ou à l'usage du public et prononcer le déclassement de ce tènement foncier du domaine public qui sera repris au domaine privé de la commune.

16 UR - NPRU - Cession parcelle AZ 823 rue WATTEEUW.

La Ville est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée AZ 823, située rue Jules WATTEEUW d'une superficie de 207m².

Dans le cadre d'une opération immobilière visant à compléter son offre de logements individuels existants sur la parcelle AZ 740, propriété de VILOGIA, mitoyenne à la parcelle AZ 823, VILOGIA souhaite se porter acquéreur de cette dernière.

Monsieur le Maire explique que ledit terrain permet de réaliser les engagements repris au NPRU, qu'il s'inscrit dans le cadre « des terrains destinés à la réalisation de voies publiques, d'espaces résidentialisés ou d'espaces à vocation publique qui ne sont pas assimilables à la constitution de réserve foncière, la valeur forfaitaire au mètre carré de terrain est nulle », selon l'arrêté du 13 novembre 2023, JORF, portant sur l'approbation des modifications du règlement général de l'ANRU, relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain.

A ce titre la cession de ce foncier est faite à 1€ et déroge à la valeur des domaines.

18 UR - Bilan foncier - Acquisitions et cessions réalisées par la commune en 2023.

Le bilan des acquisitions et des cessions opérées par la ville doit être présenté chaque année au conseil municipal.

Cinq acquisitions ont été réalisées : régularisations de terrains de l'ANRU, acquisitions dans le cadre de l'ANRU 2, régularisation foncière, acquisitions pour préserver des espaces agricoles.

Une cession a été réalisée pour régulariser un transfert foncier suite à la création d'un parking rue Jules Guesde.
